



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse
16 décembre 2021

INVESTISSEMENTS D'AVENIR : OUVERTURE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS « COMPETENCES ET METIERS D'AVENIR »

Stratégie d'accélération « Santé numérique »

Appel à manifestation d'intérêts « Compétences et métiers d'avenir »

LA STRATÉGIE D'ACCÉLÉRATION « SANTÉ NUMÉRIQUE » INVESTIT MASSIVEMENT SUR LA FORMATION

La stratégie d'accélération « Santé numérique », annoncée par le Président de la République lors du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) le 29 juin, est dotée de 650M€, provenant notamment du Programme d'investissements d'avenir (PIA), pour le développement, la validation et l'expérimentation des outils numériques pour une médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative et des preuves).

Il s'agit à travers cette initiative de préparer l'avenir et faire de la France un leader en santé numérique. Sur la base des enseignements tirés d'une large consultation des parties intéressées, des actions concrètes portées par différents ministères sont élaborées et porteront leurs fruits à courte échéance.

Les actions portées par cette stratégie d'accélération « Santé numérique » viseront à favoriser l'émergence de solutions innovantes, appuyées sur des approches scientifiques pluridisciplinaires et des modèles médico-économiques ambitieux, pour conquérir le marché de la santé numérique en pleine croissance au niveau mondial.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité de la feuille de route nationale du numérique en santé qui fixe les orientations de la politique du numérique en santé. Elle permet d'accompagner les acteurs du système de santé dans le virage numérique et à la France de rester à la pointe en matière d'innovation. Cette politique prend en compte toutes les dimensions du système de santé et est assortie d'un programme opérationnel. La gouvernance e-santé, sanitaire, médico-sociale et sociale, est ainsi renforcée pour rassembler toutes les parties prenantes.

Les professionnels de santé, paramédicaux ainsi que les travailleurs sociaux sont directement impactés par la transformation numérique de la santé. Dans ce cadre, leurs formations doivent évoluer au regard de ces nouveaux usages. Ainsi, la stratégie d'accélération « Santé numérique » consacre un effort inédit sur la formation de l'ensemble des acteurs de la filière santé. Elle vise à accompagner la montée en compétences des utilisateurs et concepteurs des solutions numériques innovantes en santé numérique.

LA FORMATION : UN FACTEUR CLÉ DE SUCCÈS POUR L'INNOVATION AU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

La stratégie d'accélération « Santé numérique » déploie des actions sur la formation dans quatre axes complémentaires et synergiques :

1. Donner à tous les professionnels de santé et médico-sociaux une formation en santé numérique leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences pour répondre de façon efficace à la digitalisation de plus en plus importante de leurs exercices professionnels, et accompagner la transformation du système de soin par le numérique ;
2. Accroître très sensiblement la proportion des spécialistes du numérique en santé impliqués dans le développement informatique, le juridique, l'évaluation, et la gestion d'établissements sanitaires et médico-sociaux ;

3. Former les citoyens et les patients aux problématiques de la santé numérique pour améliorer l'acceptabilité des transformations numériques et renforcer l'accessibilité de tous ;
4. Accroître l'attractivité professionnelle de certains métiers du numérique en santé en tension.

Les deux premiers axes sont portés conjointement par la **Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion** (Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation) et par la **Délégation ministérielle au Numérique en Santé** (Ministère des Solidarités et de la Santé) et sont déclinés via cinq actions au sein de l'AMI « **Compétences et métiers d'avenir** ».

UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊTS INEDIT ET AMBITIEUX

Cet appel à manifestation d'intérêts vise à recueillir des propositions de réponse pour cinq actions concernant la formation en santé numérique. Les candidats pourront répondre à une ou plusieurs des actions :

Action 1 « Développer l'offre de formation initiale en santé numérique pour les professionnels de santé et médico-sociaux »

Il s'agira d'intégrer en formation initiale des professions de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, etc.) des modules de formation au numérique en santé sur la base d'un référentiel de compétences établi par des experts et autorités compétentes. Ces modules devront pouvoir être proposés en formation continue également.

Action 2 : « Accroître la proportion de directeurs de structures sanitaires et médico-sociales possédant une culture en santé numérique »

Cette action permet de renforcer l'offre de formation en santé numérique pour les directions de structures aussi bien dans le champ de la formation initiale que de la formation continue. Une attention particulière sera portée à la formation des agents devant exercer les fonctions de DSI.

Action 3 « Accroître la proportion de spécialistes en numérique possédant une culture en santé »

L'action a pour objectif de développer la culture en santé numérique chez les spécialistes en informatique pour accroître leur insertion professionnelle dans le secteur de la santé. Elle comporte deux volets complémentaires

- La formation de spécialistes possédant une véritable double culture informatique/santé par la création de parcours de santé numérique au sein de masters, la création de mastères spécialisés ou la création de spécialités d'ingénieur en santé numérique.
- La mise en place de modules de sensibilisation aux problématiques de santé numérique pouvant être insérés dans des formations de master ou formations d'ingénieurs et ouverts à la formation continue.

Action 4 « Accroître la proportion de juristes possédant une culture en santé numérique »

L'action a pour objectif d'accroître la proportion de juristes possédant une culture en santé numérique. Elle propose aux universités ayant un secteur droit et un secteur numérique de mettre en place au des parcours de masters dédiés au « droit numérique en santé ».

Action 5 « Accroître la proportion de profils en charge des affaires réglementaires et de l'évaluation de conformité en santé numérique ».

Cette action comporte deux volets à destination des universités proposant des masters « sciences du médicament et des métiers de santé ».

- Mise en place de trois nouveaux parcours dédiés aux dispositifs médicaux ;
- Mise en place de deux modules de sensibilisation numérisés : l'un portant sur les dispositifs médicaux en général et l'autre sur les aspects réglementaires associés.

L'appel à manifestation d'intérêts est ouvert du **16/12/2021** avec des levées régulières prévues les 24/02/2022 et 05/07/2022.

Plus de détails : accéder [ici](#) au cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêts

Contacts presse

**Coordinateur interministériel de la stratégie
d'accélération santé numérique**
France-relance@sante.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos du Programme d'investissements d'avenir

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

 [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Délégation Ministérielle au Numérique en Santé

Le numérique est un moyen indispensable pour améliorer le système de santé. Il permet de rendre le citoyen acteur, de fluidifier la coordination entre les professionnels de santé et de développer des innovations thérapeutiques et organisationnelles.

Son développement doit se faire dans un cadre de valeurs éthiques et humanistes, propre à la France et à l'Europe. C'est essentiel pour garantir le secret médical, pour ne laisser personne de côté et pour développer un numérique soutenable.

La Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) définit la stratégie qui permet d'accélérer le développement du numérique dans ce cadre de valeurs. Elle pilote la mise en œuvre opérationnelle. Elle est garante de la co-construction permanente avec les acteurs de terrain et de la bonne coordination entre les acteurs publics régionaux, nationaux et internationaux.

La DNS expérimente de nouvelles façons de mener une politique publique. Sur le fond, elle prône le modèle d'Etat plateforme, qui permet de profiter des innovations développées par la société civile et le privé tout en garantissant l'intérêt général. Sur la forme, elle implique systématiquement les parties prenantes, en particulier les citoyens, y compris de façon directe. Elle agit avec détermination, courage et cœur. Elle espère que son expérience sera utile à d'autres secteurs ou d'autres pays.